

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00188

Numéro SIREN : 893 448 993

Nom ou dénomination : 5i Immobilier

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2024 sous le numéro de dépôt 2982

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes			
Déclaration néante			
SI PME Innovantes			
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)			
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE			
Adresse du siège social			
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement			
Adresse de messagerie			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère			
B ACTIVITÉ			
Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
Activités exercées			
ACTIVITES IMMOBILIERES			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC			
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :			
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :			
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		OUI	Si oui, nom du logiciel utilisé :
ComptabilitéExpert			
ECF		Désignation du prestataire	
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :	
MG PI		Tél :	
0183 CHEMIN DES TEPPE			
73420 DRUMETTAZ - CLARAFOND			
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :	
		Tél :	

Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné		n° d'agrément	
Visa : CGA		Viseur conventionné	

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION			
1 Résultat fiscal			
Bénéfice imposable au taux normal			0
Bénéfice imposable à 15 %			0
Déficit		4 721	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values			
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%			0
Plus-values à long terme au taux de 19%			0
Autres Plus-values imposables au taux de 19%			0
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%			0
Plus-values exonérées art. 238 quindecies			0
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissements immobiliers côtée	Autres dispositifs	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bessins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré	0	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	0
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer			
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI			
D IMPUTATIONS			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)			
Racettes nettes soumises à la contribution 2,50 %			0
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065							
							Formulaire néant
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.							
- Payées par la société elle-même							
- Payées par un établissement chargé du service des titres							
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)							
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							
4. Montants des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)							
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%							
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%							
7. Montant des revenus répartis							
total (a à h)							
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 49-3 à 6 ann. II au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants ; 1	pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit ; 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué ; 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société				
			Montants des sommes versées :				
			à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits ; 4	Indemnités forfaitaires ; 5	Remboursements ; 6	Indemnités forfaitaires ; 7	Remboursements ; 8
IMPARATO JEROME 0052 RUE DES SOLDANELLES 01710 THOIRY FR	150 000	2022					
K DIVERS							
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)							
Adresses des autres établissements							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						
MVL Imposées à			0%	15%	19%		
MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVL imputée sur les PVL de l'exercice							
MVL réalisée au cours de l'exercice							
MVL restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							

Nombre de reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF		Exercice clos en N		
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010	012	
	Autres	014	016	
Immobilisations corporelles		028	030	
Immobilisations financières (1)		040	042	
Total I (5)		044	046	
Actif circulant				
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050	052	
	Marchandises	060	062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	070	
	Autres (3)	072	257 074	257
Valeurs mobilières de placement		080	082	
Disponibilités		084	3 946 086	3 946
Charges constatées d'avance		092	094	
Total II		096	4 203 098	4 203
Total général (I + II)		110	4 203 112	4 203
PASSIF				Exercice N NET
Capitaux propres				
Capital social ou individuel				120 15 000
Écarts de réévaluation				124
Réserve légale				126
Réserves réglementées				130
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants				131) 132
Report à nouveau				134 -6 947
Résultat de l'exercice				136 -4 721
Subventions d'investissement				137
Provisions réglementées				140
Total I				142 3 331
Provisions pour risques et charges				Total II 154
Dettes (4)				
Emprunts et dettes assimilées				156
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164
Fournisseurs et comptes rattachés				166 525
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				168 347) 172 347
Produits constatés d'avance				174
Total III				176 872
Total général (I + II + III)				180 4 203
Renvois				
(1)	Dont Immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195

Consultation du compte fiscal
893 448 993 SAS SI IMMOBILIER
Déclaration déposée le 08/06/2023 en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 (Dépôt initial)
IS

(2)	Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Consultation du compte fiscal
893 448 993 SAS SI IMMOBILIER
Déclaration déposée le 08/06/2023 en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 (Dépôt initial)
IS

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE									
								Formulaire néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N	
Produits d'exploitation									
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires			209		210		
Production vendue	biens				215		214		
	services				217		218		
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222	
Production immobilisée								224	
Subventions d'exploitation reçues								226	
Autres produits								230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	
Charges d'exploitation									
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234	
Variation de stock (marchandises)								236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)								240	
Autres charges externes		dont crédit bail :		mobilier		immobilier		242	721
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle		243	)	244	
Rémunérations du personnel								250	
Charges sociales								262	
Dotations aux amortissements								254	
Dotations aux provisions								256	
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259		}	262	9 600
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
Total des charges d'exploitation (II)								264	10 321
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	-10 321
Produits et charges divers									
Produits financiers								(III)	280
Produits exceptionnels								(IV)	290
Charges financières								(V)	294
Charges exceptionnelles	{	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		}	(VI)	300
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348				
Impôts sur les bénéfices								(VII)	306
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	-4 721

B - RÉSULTAT FISCAL				1	2
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2				312	314 4 721
Réintégrations					
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles				322	
Impôts et taxes non déductibles				324	
Divers, dont Intérêts excédentaires des optés-cis d'associés		247	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Détuctions					
Entreprise nouvelle (44 sexies)				986	
Zone franche urbaine (44 octies A)				987	
Zone restruct. défense (44 terdecies)				127	
Zone revitalisation rurale (44 quindécies)				138	
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)				981	
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				989	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)				991	
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)				992	
Investissements outre-mer				344	
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)				345	
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)				993	
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648	
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641	
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352 354 4 721
Déficits					
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356	
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)		6 947	dont imputée sur le résultat :		360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370 372 4 721

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES									
Formulaire néant									X
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
	ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Fonds commercial	400		402		404		406		
Autres	410		412		414		416		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terreins	420		422		424		426		
Constructions	430		432		434		436		
Installations techniques matériel et outillage Industriels	440		442		444		446		
Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452		454		456		
Matériel de transport	460		462		464		466		
Autres Immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières	480		482		484		486		
TOTAL	490		492		494		496		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial	495		497		499		501		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500		502		504		506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terreins	510		512		514		516		
Constructions	520		522		524		526		
Installations techniques matériel et outillage Industriels	530		532		534		536		
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres Immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL	570		572		574		576		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 18%				579
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE		
		Formulaire néant
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	109	
Total 1	108	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	163	
Total 2	144	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	48
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	672
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	148	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	149	9 600
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	10 321
IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137 -10 321
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et le case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	378	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	881	

2033D RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES									
Formulaire néant									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 50%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terreins						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						760		765	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B) 780									
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B) 780									
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	6 947
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	6 947
Déficits de l'exercice								980	4 721
TOTAL des déficits restant à reporter								970	11 668
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI								325	

154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée	374	0
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	0
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

CALCUL DES BÉNÉFICES DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT (art 219 b du CGI, article 46 quater -022 bis A du Rannexa III)	
I - Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfices nets de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs
b	Dont plus-value à court terme
c	Déficits ou amortissements relevant du régime des plus-values à long terme
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de l'exploitation CGI art 39 terdecies - 1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice
II Bénéfices soumis au taux réduit	
g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120€ x durée de l'exercice en mois/12
h	Dont plus-value nette à court terme imposable
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice
j	Dont résultat net imposable de la concession de l'exploitation CGI art 39 terdecies - 1
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de l'exploitation CGI art 39 terdecies - 1
Total lignes h à k	
III Bénéfices soumis au taux normal (a + c + h + i)	
m	IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (a + i - j)

Fournisseurs facturés non parvenus	
CHARGES À PAYER	
DÉTAIL DES CHARGES À PAYER	
MONTANT	525

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL									
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement ou indirectement au moins 10 % du capital de la société)									
Formulaire néant									
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902					
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	150 000				
I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :									
Forme juridique		Dénomination							
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention					
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal		Commune		Pays					
II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :									
Titre et Nom patronymique IMPARATO JEROME									
Nom marital		% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	150 000				
Date de naissance	05/01/1975	N° Département	13	Commune	MARSEILLE	Pays	FR		
Adresse (N°, type et libellé voie) 0052 RUE DES SOLDANELLES									
Code Postal	01710	Commune	THOIRY	Pays	FR				

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS									
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement ou indirectement au moins 10 % du capital)									
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905		Formulaire néant X						
Forme juridique		Dénomination							
Numéro SIREN (si société établie en France)			% de détention						
Adresse :									
Code Postal		Commune		Pays					

OPTANC219F - Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition au taux réduit de 15% au titre des exercices ouverts en 2001 compris dans une série de trois exercices bénéficiaires en cours au 1er janvier 2001 (art 219-I du CGI, article 7-II, loi de finances pour 2001)	
Identification de la société	
Adresse du siège social, si elle diffère	
Le sousigné	
Nom, Prénom du signataire	JEROME IMPARATO
Qualité du signataire	
déclare que l'entreprise ci-dessus désignée a opté le	
Pour l'application des dispositions du I du 1 de l'article 219 du code général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.	
En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 15% au titre des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les conditions prévues au I du 1 de l'article 219 déjà cité.	
a :	AIX LES BAINS
le :	15/05/2023

Procès-verbal des décisions ordinaires de l'associé unique

Ces décisions concernent la société suivante : Si Immobilier

Pour l'exercice du 1 Janvier 2022 au 31 Décembre 2022

Associé unique : Jerome Imparato

Forme Juridique : SASU

Siège Social : 52 rue des soldanelles 01710 Thoiry France

Capital Social : 15 000 Euros

RCS : 893448993

REÇU AU GTC BOURG LE
13 MARS 2024

Ordre du jour

L'associé unique de la société a pris des décisions concernant les sujets suivants :

Approbation des comptes de l'exercice

Répartition des comptes de l'exercice

Approbation des comptes

L'associé unique a vu le compte de la société pour l'exercice se terminant le 31 Décembre 2022.

L'associé unique comprend et approuve les comptes de la société et toutes transactions connexes.

L'associé unique reconnaît que le résultat de l'exercice indique une perte de 4721 euros.

Répartition des comptes de l'exercice

Il est décidé que la perte sera répartie comme suit : une affectation du résultat en report à nouveau

Fait à Thoiry le 20/10/2023

M. IMPARATO Jérôme

